



## **VIOLENCES CONTRE LES DÉFENSEURS DE L'ENVIRONNEMENT : LE COMITE FRANÇAIS DE L'UICN APPELLE LE GOUVERNEMENT À AGIR**

*Communiqué de presse – 04-12-2024*

Au cours des mois de novembre et de décembre 2024, ce sont plusieurs locaux d'associations membres de France Nature Environnement (FNE) et de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) qui ont été attaqués, dégradés ou emmurés. Dans le même temps, des bâtiments de l'Office français de la biodiversité (OFB) ont été vandalisés, des documents volés et des fonctionnaires menacés. Depuis le début de l'année, une cinquantaine d'attaques ont visé les agents et locaux de l'OFB, tandis que l'enquête ouverte à la suite de l'incendie de son siège à Brest le 30 mars 2023, consécutive au tir de plus de 300 fusées de détresse, a été classée sans suite le 1<sup>er</sup> octobre dernier.

Ces violences inacceptables interviennent dans un contexte particulièrement inquiétant pour les défenseurs de l'environnement, stigmatisés et parfois injustement qualifiés « d'éco terroristes ». Michel Forst, rapporteur spécial des Nations Unies sur les défenseurs de l'environnement a dénoncé à de nombreuses reprises ces rhétoriques sémantiques qui justifient le recours à des techniques policières réservées à la lutte anti-terroriste et une répression accrue des militants et des associations de protection de l'environnement, notamment lors des manifestations pour la sauvegarde de l'eau ou de contestation du projet d'autoroute A69.

L'année 2024 marque un nouveau palier : la violence à l'égard des défenseurs de l'environnement s'exerce désormais au grand jour, tant à l'égard de militants, de journalistes, d'agents de la police de l'environnement, de fonctionnaires d'établissements publics ou de services déconcentrés et même récemment d'institutions scientifiques, les sièges parisiens de l'INRAE et de l'ANSES ayant été emmurés par des agriculteurs le 27 novembre dernier. Ces actes de violence et d'intimidation s'amplifient de façon extrêmement inquiétante.

Ces attaques sont dirigées contre celles et ceux qui documentent et constatent la dégradation de l'environnement et l'effondrement de la biodiversité ou qui s'engagent pour l'enrayer. Ces « lanceurs d'alertes » que certains veulent réduire au silence avertissent pourtant sur le coût considérable de la perte de services écosystémiques, tant pour les productions agricoles que pour la qualité de l'eau ou la protection des populations contre les événements climatiques extrêmes.

**Le Comité français de l'UICN réaffirme sa solidarité à l'égard de l'ensemble de ses membres**, et particulièrement de France Nature Environnement, de l'Office français de la biodiversité, de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et de la LPO, cibles d'attaques récentes.

**Le Comité français de l'UICN rappelle que la cible 22 du « cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal »** adopté en décembre 2022 et engageant la France, impose au Gouvernement d'« assurer la pleine protection des défenseurs des droits de l'Homme en matière d'environnement ».

**Le Comité français de l'UICN rappelle que la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement**, signée le 25 juin 1998 et ratifiée par la France le 8 juillet 2002 appelle chaque État partie à veiller « à ce que les personnes qui exercent leurs droits conformément aux dispositions de la présente Convention ne soient en aucune façon pénalisées, persécutées ou soumises à des mesures vexatoires en raison de leur action. ».

**Le Comité français de l'UICN appelle le gouvernement à condamner avec la plus grande fermeté toute forme de violence**, qu'elle soit verbale, psychologique ou physique dirigée contre celles et de ceux qui défendent l'intégrité du patrimoine commun de la Nation et ses intérêts fondamentaux.

**Le Comité français de l'UICN appelle les autorités judiciaires à faire toute la lumière sur l'ensemble des faits susceptibles de recevoir une qualification pénale** afin que leurs auteurs soient identifiés pour être jugés par un tribunal, et que les victimes puissent obtenir réparation des préjudices considérables qu'elles subissent.

**Le Comité français de l'UICN rappelle enfin son attachement profond au dialogue dans un cadre démocratique** avec l'ensemble des composantes de la société pour gérer les questions environnementales, ainsi que son rejet de toute forme de violence.

---

## CONTACT COMMUNICATION ET RELATIONS MEDIAS

Camille Aspar  
Chargée de communication  
[camille.aspar@uicn.fr](mailto:camille.aspar@uicn.fr)  
07 48 12 31 99